

Message n°125 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Secteurs de Champ Thomas et de Montimbert – Mesures PIEP 31 et 39 – Etude sur la restructuration du réseau de distribution d'eau potable, incluant le remplacement et la création de conduites, ainsi que l'optimisation de la défense incendie – Crédit d'engagement de 60 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°125 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 60 000 francs destiné à l'étude sur la restructuration du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs de Champ Thomas et Montimbert, incluant le remplacement et la création de conduites, ainsi que l'optimisation de la défense incendie, selon les mesures 31 et 39 du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

Historique

Les conduites concernées, installées en 1968, ont aujourd'hui 57 ans. Elles sont donc arrivées dans une phase de vieillissement où les défaillances deviennent fréquentes. Les six fuites enregistrées au cours des neuf dernières années dans le secteur de Champ Thomas confirment clairement que cette conduite a atteint la fin de sa durée de vie utile.

A ce stade, les réparations ponctuelles ne constituent plus une solution durable: elles entraînent des coûts élevés. Ces travaux fragilisent la chaussée et augmentent les risques de nouvelles ruptures. Un remplacement programmé est dès lors techniquement et économiquement justifié.

Contexte urbanistique

Lors de la pose de la conduite en 1968, les parcelles n'étaient que partiellement construites. Depuis, les habitations se sont développées et les différentes conduites de l'époque se retrouvent aujourd'hui implantées dans plusieurs parcelles privées. Cette situation complique fortement la gestion du réseau d'eau potable en termes d'accès et de nuisances pour les propriétaires concernés.

Ainsi, conformément aux directives en vigueur, le Conseil communal veille à favoriser l'implantation des nouvelles installations d'infrastructures en eau potable, notamment des conduites principales, dans le domaine public.

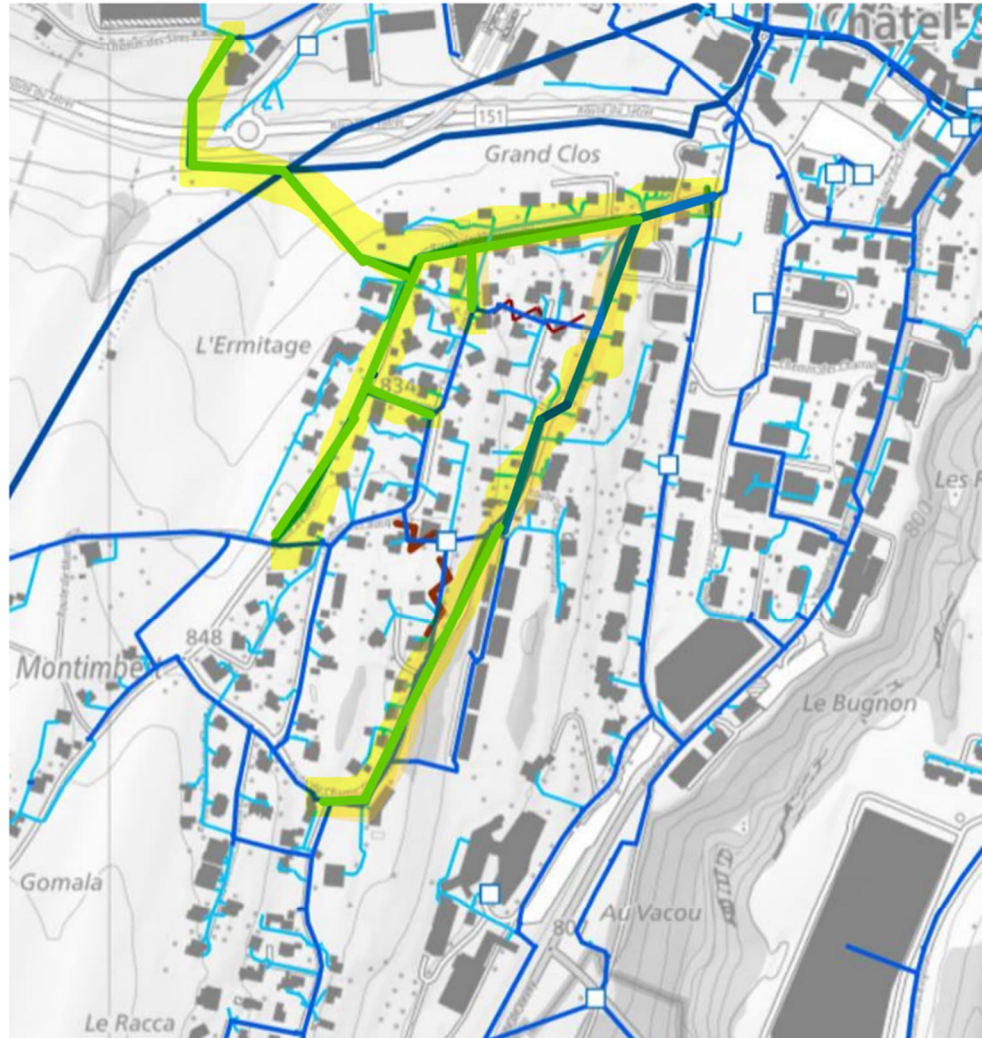
Objectif de l'étude

L'étude globale de ces deux secteurs permettra de repenser les tracés des conduites d'eau potable, afin d'assurer une exploitation plus simple du réseau. Elle consistera également à analyser le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable existante dans le secteur de Champ Thomas. La nouvelle conduite qui s'étendra jusque dans le quartier de Montimbert servira à couvrir la défense incendie. La création d'un maillage depuis le secteur de la nouvelle Gare renforcera la sécurité de l'approvisionnement du secteur.

Le Bureau RIBI SA, ingénieurs hydrauliciens, sera mandaté pour réaliser cette étude, qui comprend le projet et la procédure de mise à l'enquête jusqu'à l'appel d'offres.

Commune de Châtel-St-Denis
Adduction et distribution d'eau potable

Annexe : Situation 1 : 5'000



Légende

- Bleu : conduites existantes (source : site guichet cartho FR ; Aquafri)
- Vert : concept futur de nouveaux tronçons de conduites (tracé approximatif)
- Rouge : concept futur de suppression de tronçons
- Surligné en jaune : périmètre du projet

Plan de financement

Rubrique comptable 2026.125 / 7101.5290.10

Coût total estimé à la charge de la Commune

Fr. 60'000.00

Un montant de 70 000 francs est inscrit au budget des investissements 2026, en catégorie III (intention).

A la charge du budget des investissements 2026.

*En cas d'acceptation du crédit d'ouvrage et de la réalisation des travaux projetés, ce montant d'étude sera intégré au montant total d'investissement et sera amorti à raison de 1,25%, conformément à la législation en vigueur.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2027

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 60'000.00 Fr. 6'000.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit de 60 000 francs, destiné à l'étude sur la restructuration du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs de Champ Thomas et Montimbert, incluant le remplacement et la création de conduites, ainsi que l'optimisation de la défense incendie.

Châtel-St-Denis, février 2026

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- la loi du 6 octobre 2011 sur l'eau potable (LEP, RSF 821.32.1);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Règlement de distribution de l'eau potable du 18 mai 2022, et son annexe;
- le Message n°125 du Conseil communal, du 3 février 2026;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit de 60 000 francs destiné à l'étude sur la restructuration du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs de Champ Thomas et Montimbert, incluant le remplacement et la création de conduites, ainsi que l'optimisation de la défense incendie, selon les Mesures 31 et 39 du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

Article 2

Cette étude contribue au maintien de la valeur du réseau d'eau communal et son montant sera amorti en fonction de la durée prévue pour les études, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2027.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 25 mars 2026.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Frank Burgy



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz